Le 29 septembre, 2020

Avis de communication

Mise à jour de la province de l'Ontario concernant les limites de taille de rassemblement des groupes.

En vigueur à partir du 19 septembre 2020, la province de l'Ontario a institué un nouveau mandat décrivant les changements apportés aux limites de rassemblement. https://www.ontario.ca/page/reopening-ontario-stages#gathering-changes.

En réponse à ce nouveau mandat et à l'application aux activités des Olympiques spéciaux Ontario (OSO), nous apportons les précisions suivantes concernant les nouvelles limites de rassemblement :

- Les séances d'entraînement des équipes sportives organisées dans des installations exploitées commercialement (centres de bowling, piscines, terrains de golf, installations municipales, etc.) ne sont pas concernées par le nouveau mandat et peuvent se poursuivre avec les limitations de taille des rassemblements suivantes (50 en intérieur, 100 en extérieur).

- Les rassemblements OSO organisés dans une zone de sport/récréation sans personnel ou sans surveillance (parcs, zones de conservation, etc.) doivent respecter les nouvelles limites de rassemblement. Il s'agit par exemple des banquets, des collectes de fonds, des réunions et de toutes les manifestations sociales.

- Les séances d'entraînement physique des OSO et les séances d'entraînement sportif qui ont lieu dans des zones sportives/récréatives sans personnel ou sans surveillance (parcs, zones de conservation, etc.) doivent être entièrement approuvées dans le cadre du processus de retour au programme pour pouvoir avoir lieu et ne seront donc pas incluses dans les nouvelles limites de rassemblement

- OSO décourage l'organisation de réunions sur des propriétés personnelles. Bien que nous soyons conscients que ce type de réunion pourrait être autorisé dans certaines juridictions, il représente un risque qui ne vaut pas la peine d'être pris pour l'instant.

Nous encourageons nos membres à envisager des programmes de remise en forme en plein air et à poursuivre les programmes virtuels pour aider les athlètes à rester actifs tout en assurant leur sécurité.

Depuis le 1er septembre, nous avons constaté une augmentation continue des cas COVID-19 dans toute la province. L'augmentation actuelle des cas actifs semble se situer dans les grandes zones métropolitaines, bien que des rapports récents indiquent que d'autres districts de santé publique de la province signalent également une augmentation significative de leurs cas COVID-19. En tant qu'organisation, nous suivons ces rapports de près et nous serons prêts à mettre en place une pause dans le processus de retour au programme si nécessaire.

Toutes les demandes de retour au programme seront évaluées individuellement au cas par cas. Seuls les programmes qui ont reçu une approbation complète dans le cadre du processus de retour au programme peuvent commencer.

La sécurité de nos athlètes, entraîneurs et bénévoles reste une priorité absolue au sein de notre organisation et, à ce titre, nous travaillerons ensemble pour nous assurer que nous respectons les directives susmentionnées afin de prévenir la propagation de la COVID-19.

Nos plans de retour au programme resteront en place pour le moment. Cela permet à la province de traiter chaque demande au cas par cas.

Comme nous l'avons appris, cela pourrait changer à tout moment et nous continuerons à communiquer, à mesure que les choses évolueront.

Veuillez-vous tenir informé en vous rendant sur notre site web https://www1.specialolympicsontario.com/covid-19-updates/ pour les dernières mises à jour.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez parler à un membre du personnel au sujet de la pandémie, veuillez envoyer un e-mail à covid19@specialolympicsontrio.com ou appeler le 1-888-333-5515, ext. 311, et laisser un message, nous assurerons le suivi.

Soyez tous en sécurité !

Merci de votre compréhension,

Glenn MacDonell
Président et directeur général

cc: Conseil d'administration des Olympiques spéciaux